Envoyé en préfecture le 14/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212903025-20260205-2026_02-DE

MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage

28 janvier 2026

L'An deux mille vingt six
Le 5 février à 20h30
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal PRIGENT, Maire

Nombre de conseillers

En exercice	25
Présents	22
Votants	25

Etaient présents : Pascal PRIGENT, Cécile CORMERY-RUCKLIN, Laura JAMBOU, Frédéric PERROT, Aurélien LE BOT, Sophie PATTÉE, Donaïg JOUBIN, Alain POQUET, Gwënola COLLIOU, Fabien BRIVOAL, Luc LEBRUN, Isabelle MAUGEAIS, Sandrine CARIOU, Erwan PADELLEC, Grégory GUERIN, Jean-Yves PIRIOU, Henri MORVAN, Gilles MORVAN, Chantal CULIOLI, Christophe CLERMONT Julie CANADO et Maryline LE GRAET.

Absents excusés :
Carine GILLAIZEAU qui a donné procuration à Pascal PRIGENT
Anne-Marie HÉNAFF qui a donné procuration à Laura JAMBOU
Magalie PORTAS qui a donné procuration à Cécile CORMERY-RUCKLIN.

Absents :

Secrétaire de séance : Sophie PATTÉE a été élue Secrétaire de séance.

DCM 2026-02

Objet :

AFFAIRE FINANCIERES -

Convention financière avec Finistère Habitat pour l'entretien des espaces verts sur 3 parcs locatifs

Dans le contrat qui nous lie à l'ESAT les Genêts d'Or de CHATEAULIN pour l'entretien de nos espaces verts nous intervenons depuis plusieurs années sur les espaces des pavillons proches de l'EHPAD de Ker Val, des HLM Résidence Roz Ar Pont et des HLM du Drénit, propriétés de Finistère Habitat.

La Commune ne souhaite plus assurer la charge financière d'entretien de ces surfaces qui ne lui appartiennent pas et a engagé des négociations avec le bailleur social.

Sur avis favorable de la Commission Finances et Personnel du 27 janvier 2026 il est proposé de valider le projet de convention qui envisage :

- Le maintien de cet entretien via notre marché avec l'ESAT Genêts d'Or de CHATEAULIN
- Une refacturation intégrale de l'entretien des résidences de Roz ar Pont et du Drénit à Finistère Habitat qui répercutera ces frais sur les charges des locataires
- Concernant les pavillons proches de Ker Val Finistère Habitat estime que, compte tenu du montant, une répercussion sur les charges locatives des occupants serait trop élevée. Aussi la convention prévoit le maintien de cette prise en charge par la Commune et d'engager une réflexion pour trouver une solution acceptable par tous.

La convention serait applicable sur une durée de 1 an renouvelable tacitement.

Après en avoir délibéré, par 21 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Gilles MORVAN, Henri MORVAN, Jean-Yves PIRIOU et Maryline LE GRAET) le Conseil Municipal décide de signer la convention pour une durée de 1 an renouvelable tacitement.

Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h, le 5 février 2026,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Sophie PATTÉE

MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERCH 29590

Le Maire,
Pascal PRIGENT